

La Châtellenie de Bergues Par Jean Bonduelle et Olivier Coulon

La châtellenie de Bergues avait avant l'an 1586 son administration propre, Philippe II la réunie avec la Ville de Bergues. La châtellenie comprenait les villages d'Armbouts-Cappel, Armbouts-Cappel Cappelle (Cappelle la Grande) Bambecque, Bierne Brouckerke, Coudekerque, Crochte, Ghyvelde, Grande-Synthe, Herzeele, Hoymille, Killem, Leffrinckoucke, Oost-cappel, Petite-Synthe, Quaedypre, Rexpoëde, Socx, Spycker, Steene, Tétéghem, Uxem, Warhem, Westcappel, Wormhout, Wylder et les les vassaleries d'Esquelbecq, Hondschoote, Houtkerque, Ledringhem, Pitgam et la Prévôté de St-Donat (branches des paroisses de Binckhouck, Bissezele, Ghyvelde, Herzeele, Hondschoote Killem, Looberghe Locre, Tétéghem et Warhem). Ces vassaleries avaient leurs tribunaux propres. Les paroisses de Grande-Synthe et Petite-Synthe furent retirées en 1662 pour former le territoire de Dunkerque avec quelques branches d'autres paroisses.

La châtellenie était administrée par un collège d'officiers appelé le Magistrat. Il était composé d'un grand bailli représentant le Seigneur, d'un vicomte avec ses lieutenants, les échevins (11 ou 12) et des conseillers pensionnaires (3 ou 4 avec greffiers, huissiers, trésorier etc..). Le Magistrat avait des fonctions administratives et judiciaires. A partir du XIII^{ème} siècle, les échevins étaient remplacés tous les ans et nommés par le Seigneur.

Les villages de la châtellenie avaient à leur tête un Hoofman ou président du corps des notables ou chef homme et deux répartiteurs chargeaient de la répartition des impôts dans la commune. Les notables étaient ceux qui payaient le plus d'impôts.

Jean BONDUELLE